



**Association départementale OCCE du Gard**  
33, rue de Sauve 30900 NIMES  
Tel : 04 66 84 92 32 - Courriel : ad30@occe.coop  
**Association départementale OCCE du Gard**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 16 septembre 2020 à 18h, le conseil d'administration de l'association départementale « Office Central de la Coopération à l'école du Gard », s'est réuni à l'école de l'Eau Bouillie 73bis chemin du bois de Mittau à Nîmes sous la présidence de Madame Martine GROUTHIER.

Présents : Martine GROUTHIER, Jean-Louis TOURVIEILLE, Jean-Louis DAUMAS, Mireille JAUVERT, Marie-Luce HENRIOT, Muriel CHAUVET, Véronique BLACHE, Cathy COSTE, Claudine BERTRAND, Cédrik FLOUTIER, Stéphanie ROY, Emmanuel SPIEGEL.

La présidente constate que sur les 14 membres du Conseil d'Administration, 12 sont présents et 2 excusés et qu'en conséquence celui-ci peut délibérer convenablement.

**BANQUE POPULAIRE DU SUD**

- Demande d'ouverture de Compte
- Transferts de Pouvoirs

Nom de l'école:.....

Adresse postale :.....

Adresse e-mail :.....N° de téléphone :.....

**Demande d'Ouverture de Compte**

Nom et adresse de l'agence Banque Populaire choisie:

.....

Dans le cadre de la gestion courante de ce compte, nous demandons (cocher les mentions choisies) :

- Un accès internet gratuit solde et 5 dernières opérations (inclus chéquier retiré en agence et carte de dépôt)
- Un accès internet consultation virements internes 5€ par mois
- Une carte de paiement visa 35€ par an

Nom du Porteur : .....

Le Conseil d'administration de l'Association Départementale délègue les pouvoirs ci-dessous au mandataire :

.....et signataire.....

**Transferts de Pouvoirs**

Compte n° .....(Si demande de transfert)

Le Conseil d'administration de l'Association Départementale révoque les pouvoirs accordés à M..... et/ou M.....

Et délègue les pouvoirs à M ..... et/ou M.....

Au sein de la coopérative existant dans l'établissement le mandataire et le signataire (sous réserve de non interdiction bancaire) sont autorisés à :

1. Encaisser toutes les recettes et régler toutes les dépenses relatives au fonctionnement de la Coopérative
2. Faire tout emploi de fonds : achats, ventes, percevoir toutes indemnités, subventions ou mandats.
3. Faire tous versements et retraits sur le compte ouvert au nom de :

**OCCE 30 Ecole/ Etablissement :** ..... Ville.....

Le titulaire du compte est l'OCCE du Gard représenté par le mandataire de l'Association départementale, le compte étant domicilié à l'école.

Les mandataires, signataires des chèques et ordres de débit, sont les mandataires désignés ci-dessus.

La présente délégation est accordée à titre permanent et n'aura pas à être renouvelée chaque année. En aucun cas, elle ne pourra être transmise à une tierce personne. Elle ne prendra fin que sur délibération du Conseil d'Administration Départemental. Cette décision a été prise à l'unanimité.

Signature du mandataire de la coopérative scolaire:

Le Trésorier Mr Daumas Jean-Louis